



Est-il possible de s'aimer avec toutes ces lois ?

Par **Magneta**, le **06/10/2009** à **13:41**

Bonjour,

Je désire savoir si il est possible que des immigrés maghrébins puissent franchir les barrières impénétrables de la France, pour y séjourner, voir y vivre.

Pour expliquer ma situation, je suis française et actuellement en couple avec un Tunisien. Or je n'arrive toujours pas à savoir s'il est possible qu'un jour nous puissions vivre ensemble en France, ce qui me désespère car j'entends beaucoup de réponses défavorables à ce sujet.

Pour l'instant nous sommes chacun de notre côté, j'ai 16 ans et suis en première, il en a 17 et passera son Bac cette année. Est-il possible que suite à une formation en prolongement de ses études il puissent venir habiter ici ? Je sais qu'il faut pour cela obtenir un visa long séjour mais cela peut-il vraiment s'obtenir ou est-ce pratiquement impossible ? Et quels en sont les délais ?

Je vous remercie d'avance de l'attention que vous avez pu m'accorder.

Cordialement,

Stella

Par **anais16**, le **09/10/2009** à **20:13**

Bonjour,

il peut tout à fait venir faire ses études supérieures en France.

Il doit effectivement faire une demande auprès du consulat de France qui l'orientera pour ses démarches vers des établissements français et pour sa demande de visa étudiant. Le consulat peut refuser de délivrer le visa; il faut donc bien démontrer le sérieux de sa volonté d'étudier en France.

Qu'il commence les démarches dès à présent pour la rentrée en septembre prochain.

Par **Magneta**, le **09/10/2009** à **22:06**

Très bien, merci de m'avoir déjà fourni les premières réponses que j'attendais. Il reste encore un long chemin et pas mal de démarches à accomplir pour le reste...

J'espère que nous serons en état d'y arriver.

Mes remerciements les plus sincères,

Stella

